



## Suite à un licenciement..aider moi. urgent

Par **Aliver**, le **26/06/2012** à **07:37**

Bonjour,

Il y a 3 semaines j'ai été licencié pour faute lourde.

Depuis ce jour, tous le personnel de l'établissement hôtelier pour lequel je travaillais s'en donne à coeur joie à détruire ma réputation et essaie par tous les moyens de me nuire en interpellant mes amies proche sur les motifs de mon licenciement. MEME LA DIRECTION PREND PLAISIR A DONNER PLUS D'INFORMATION SUR LES MOTIF DE MON LICENCIMENT AU RESTE DU PERSONEL DE L'HOTEL...

Est ce que le Direction est autorisée à donner cette information au personnel de l'hôtel ?

Depuis ce jour, je n'ai plus aucun de mes amis qui prend contact avec moi..

Depuis ce jour, les personnes avec qui je travaillais en extra ne m'apellent plus pour travailler.

Depuis ce jour, je n'arrive plus à trouver le sommeil et nose plus sortir hors de chez moi de peur de tomber sur des personnes que je connais.

J'ai perdu confiance en moi et je n'arrive pas à me remettre à la recherche d'un nouvelle emploi.

Que dois- je faire ?

Comment puis-je faire pour remédier à cette situation qui devient de plus en plus insupportable

?

Il y a même des jours où je me dis que je serai mieux mort que de devoir entendre tout ces choses qui se disent sur moi.

Besoin d'aide et de conseils.

Que dois- je faire ?

Je me retrouve seul alors que j'ai besoin d'un soutien.

Olivier

Nouméa. Nouvelle- Calédonie

Par **pat76**, le **26/06/2012 à 18:40**

Bonjour

la faute lourde est prouvée, vous avez l'objet d'une plainte concernant cette faute?

Par **Aliver**, le **26/06/2012 à 22:46**

Bon j'ai été licencié pour détournement de fond (2500euro) que j'ai totalement remboursé lors de mon départ.

En ce qui concerne une plainte, pour l'instant je n'ai pas de retour en ce sens. Pas de convocation à la police depuis 1 mois.

Faut- il que je prenne un avocat?

Par **pat76**, le **27/06/2012 à 14:09**

Bonjour

Au vu de la faute reprochée, l'employeur ne pouvait pas vous garder.

En ce qui concerne la plainte, c'est le Procureur de la République qui décidera si il y a une suite à lui donner. (vous avez remboursé mais cela ne signifie pas que la procédure ne sera pas poursuivie).

Vous prendrez un avocat lorsque vous recevrez une convocation du Procureur de la République ou d'un juge.

Pour l'instant vous attendez et laissez du temps au temps pour faire oublier la faute par vos

anciens collègues et vos connaissances.